

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 Février 2017**

## Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 20 Février 2017

Date de convocation : 13 Février 2017

---

L'An Deux Mille Dix Sept, le Lundi 20 Février, à Vingt Heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 15, votants 15.

Présents : MM Robert GUERINEAU, Richard SIGWALT, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean GUILLOT Bertrand, BONNAMY Maryse, CROCHET Thierry, LANDREAU-BONENFANT Cécile, PITAUD Marc, CHEBOUKI Nathalie, POTIER Stéphanie, BESSONNET Virginie.

Absents excusés : TURPAUD Marie-Caroline, FRIMIN Denis, RENAUDIN Cécile

Secrétaire de séance : Marc PITAUD

---

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour étudier les points supplémentaires suivants lors de la présente réunion :

- Voirie-Environnement arrêt car avenant aux travaux
- Accord à l'unanimité des membres de Conseil Municipal pour étudier ce point au fur et à mesure de la réunion.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant les membres présents de l'obtention du 3<sup>ème</sup> Prix Départemental d'Architecture et d'Aménagement de Vendée organisé par le CAUE à la commune de St Gervais pour la réhabilitation de la Médiathèque.

Il laisse ensuite la parole à Mme AMALRIC, maître d'œuvre du projet d'aménagement du nouvel arrêt de car rue des Primevères.

Elle précise que l'aménagement du nouvel arrêt de car nécessite la prise en compte des contraintes liées aux vérifications des réseaux existants au vu des résultats d'analyse et des travaux rendus obligatoires pour assurer la pérennité de l'infrastructure.

Par conséquent les travaux en plus et en moins fixés à 7.479,30€ portent le marché initial de 83.877,39€ à 91.356,69€.

D'autre part, elle rappelle qu'une entreprise procède actuellement au repérage des réseaux souterrains sur l'emprise du projet d'aménagement du centre bourg, et pour tenir compte du coût qui sera engendré par la réfection des réseaux souterrains existants, le périmètre de l'aménagement a été réduit et porte sur les séquences suivantes :

1 – Médiathèque  
 - Travaux sur RD rue du Haras : 110.400€  
 - Parking Sud Médiathèque : 50.050€ S/total : 160.450€  
 Estimation réseaux EP/EU 50.000€

2 – Rond-point de l'Eglise  
 - Travaux sur RD rue du Haras : 116.750€ S/total : 116.750€  
 Estimation réseaux EP/EU 29.260€

3 – Place de l'Eglise  
 - Travaux sur RD rue Villebon : 198.050€  
 - Place de l'Eglise rue Primevères : 222.100€ S/total : 420.150€  
 Estimation réseaux EP/EU 112.800€

4 – Mairie rue de la Ruée  
 - Travaux sur RD Villebon 118.600€  
 - Abords de la mairie 78.150€ S/total : 196.750€  
 Estimation réseaux EP/EU 37.700€

Coût estimé : 894.100€ intégrant le sanitaire public préfabriqué, le panneau d'affichage numérique, les espaces verts, la signalétique  
 Coût estimé avec réseaux (EU/EP) : 1.123.860€

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et Monsieur le Maire remercie Mme AMALRIC pour cette présentation.

## **FINANCES ET BUDGETS**

### Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée de la reconduction en 2017 du dispositif de soutien à l'investissement local (FSIL) avec des modifications apportées.

Les types d'opérations pouvant être financés dans ce cadre concernent :

- 1. La rénovation thermique
- 2. La transition énergétique
- 3. Le développement des énergies renouvelables
- 4. La mise aux normes et la sécurisation des bâtiments publics
- 5. Le développement des infrastructures en faveur de la mobilité
- 6. Le développement des infrastructures en faveur du logement
- 7. Le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- 8. La réalisation d'hébergements et d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population

Considérant que le projet d'aménagement du centre bourg s'inscrit dans la rubrique thématique 5 : développement des infrastructures en faveur de la mobilité

Considérant la nouvelle estimation fixée à 894.100€ sans tenir compte de la réfection des réseaux Eaux Usées, Eaux Pluviales (EU/EP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Sollicite un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (FSIL) à hauteur de 40% du montant de l'opération
- Approuve le plan de financement joint pour un coût de 894.100€
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier par traitement dématérialisé par le dispositif PAVOIS (Plateforme Automatisée Vendéenne pour les Opérations d'Investissement Structurantes)
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.
- Dit que la dépense sera reconduite à la section d'investissement du Budget Primitif 2017.

Equipement sportif consultation au titre des études loi sur l'eau et études paysagères résultats

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du Sableau en vue de la construction d'un terrain de football et d'une mini crèche, une consultation de marchés de prestations intellectuelles a été faite pour la réalisation d'une étude loi sur l'eau et une étude paysagère. Conformément au respect de la procédure d'un marché à procédure adaptée, et au vu du résultat de la consultation, selon les tableaux ci-joints

**TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES DU LOT 1**

Entreprises	Critère prix		Critère organisation et moyens		Critère méthodologie de travail		Note globale	classement
	40%		30%		30%			
	Note sur 20	Note pondérée	Note sur 20	Note pondérée	Note sur 20	Note pondérée		
ECR ENVIRONNEMENT	20,00	8,00	15,00	4,50	16,00	4,80	17,30	2 ème
OCE	18,66	7,46	16,00	4,80	18,00	5,40	17,66	1 er
AGEOS	16,75	6,70	15,00	4,50	17,00	5,10	16,30	3 ème
ATLAM	13,93	5,57	15,00	4,50	14,00	4,20	14,27	4 ème

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES DU LOT 2

Entreprises	Critère prix		Critère organisation et moyens		Critère méthodologie de travail		Note globale	classement
	40%		30%		30%			
	Note sur 20	Note pondérée	Note sur 20	Note pondérée	Note sur 20	Note pondérée		
OCE	12,56	5,02	16,00	4,80	18,00	5,40	15,22	2 <sup>ème</sup>
COTE PAYSAGE	20,00	8,00	15,00	4,50	17,00	5,10	17,60	1 <sup>er</sup>

Au regard de l'analyse décrite réalisée par le maître d'œuvre dans le cadre de sa mission, et au vu de la délégation confiée à Monsieur le Maire par délibération du 07 Avril 2014, les marchés relatifs à l'aménagement du secteur du Sableau, ont été attribués aux candidats qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, soit :

### LOT N°1 : Etude loi sur l'eau

Le cabinet OCE ENVIRONNEMENT pour un montant de 2 800.00 € HT

### LOT N°2 : Etude Paysagère

Le bureau d'étude COTE PAYSAGE pour un montant de 3 690.00 € HT

Le Conseil Municipal prend acte de ces précisions.

### Subvention communale au C.C.A.S

Le Conseil Municipal décide l'inscription budgétaire de la subvention communale à verser au Centre Communal d'Action Sociale fixée à la somme de 3.343,43 euros.

## **VOIRIE ENVIRONNEMENT**

### Arrêt car avenant aux travaux

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement d'un nouvel arrêt de car nécessitent la prise en compte des contraintes liés aux vérifications des réseaux existants au vu des résultats d'analyse et qu'il y a lieu d'adapter le marché initial en tenant compte des travaux de moins-value et des travaux rendus obligatoires pour assurer la pérennité de l'infrastructure.

Considérant que ces travaux ne modifient pas l'économie du marché initial,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte du montant initial du marché arrêté à la somme de 83.877,39€

- Prend acte du montant de l'avenant à la somme de 7.479,30€
- Valide le nouveau montant du marché arrêté à la somme de 91.356,69€
- Dit que les crédits seront inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2017
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

## **AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES**

### CME Voyage Assemblée Nationale compte rendu

Le Conseil Municipal des Enfants est allé visiter le 17 Février 2017, l'Assemblée Nationale où les enfants ont été accueillis par M. Yannick MOREAU, député et ont assisté à une séance parlementaire dans l'hémicycle. Ils sont montés au 2<sup>ème</sup> étage de la Tour Eiffel, sont passés par l'Arc de Triomphe et ont pu voir la Flamme du Soldat Inconnu.

Mme FERANDIN a remercié les accompagnateurs de ce déplacement.

## **URBANISME ET BATIMENTS**

### Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le Conseil Municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

### Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

N°02/2017 Vente BROSSARD/PAJOT à VIOT 14 Chemin de la Sauzaie

N°03/2017 Vente SCI CAMOPE à DOUSSET 26 rue du Villebon

## **COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS**

### Programme activités culturelles médiathèque année 2017

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des différentes animations prévues sur l'année 2017 à la médiathèque

## **AFFAIRES GENERALES**

### Assurance risques statutaires : démarche consultation au niveau départemental pour adhésion ou non à un contrat groupe

Monsieur le Maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge par l'assureur au

moment de la naissance du sinistre, même au-delà de la fin du contrat), permet de garantir tous types de risques (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchises par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché négocié, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables au moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à l'appel d'offres. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de l'appel d'offres sera connu, afin qu'elle se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclut avec l'assureur retenu.

Le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Centre de Gestion pour intégrer la « collectivité » dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consulté, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

#### Postes rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe et adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mutation de Mme Nicole YVON sur son département d'origine avec effet au 01 Avril 2017 et qu'il y a lieu de procéder à la création d'un emploi en vue d'assurer son remplacement et de maintenir la constitution de l'équipe administrative à 4 agents à temps complet.

A ces fins, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'engager la procédure de recrutement de ces emplois.

Il précise qu'à l'occasion de ce départ, un verre de l'amitié sera organisé le vendredi 10 mars 2017 à 19h en vue de rassembler les membres du Conseil Municipal, du Centre Communal d'Action Sociale et le personnel communal

#### Tableau des effectifs

Suite au mouvement de personnel au 01 Avril 2017, le Conseil Municipal émet un avis favorable et valide le nouveau tableau des effectifs.

#### **Questions diverses**

##### Etat des lieux de la qualité des trottoirs en agglomération

Estimation des coûts engendrés pour le sablage des trottoirs estimé à 200.000€ soit un coût annuel de 40.000€/an sur 5 ans.

##### Création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire informe les élus sur l'établissement d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) suite à la fusion des communautés de communes.

Eclairage Public

Panne sur armoire 7 et 10 commandées par le système de télégestion.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le Maire,'.